



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 17 décembre 2020

**Objet de la délibération**

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET VILLE**

Le dix sept décembre deux mille vingt à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de ACTES-OFFICE, .

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Anne-Laure LE DOUSSAL, , Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Julien LE DOUSSAL, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Christian LE BOULAIRE

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur DOUAY Yves** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2020.12.020**

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET VILLE**

**Rapporteur : André HARTEREAU**

Afin de pouvoir clôturer l'exercice budgétaire 2020, il y a lieu d'ajuster les crédits de plusieurs chapitres :

- Charges de personnel : + 100 000 € (charges exceptionnelles dans le cadre de la crise sanitaire pour la désinfection, régularisation d'une situation suite à un jugement du Tribunal administratif financée par une reprise de provision, ajustements prime Covid, prime Gipa garantie individuelle de pouvoir d'achat, déroulement de carrière).
- Les charges de gestion courantes dont les subventions : + 70 000 € dont 45 400 € pour la régularisation des forfaits scolaires adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance de septembre, l'aide au Théâtre à la Coque, l'aide à l'acquisition de vélos, le reversement des subventions reçues de la CAF dans le cadre de l'appel à projet 2019 Politique de la ville avec une recette équivalente.
- Les charges exceptionnelles : + 15 000 € dont 10 500 € suite au jugement du Tribunal administratif dans le cadre d'un contentieux ressources humaines.

Ces dépenses nouvelles sont financées par des redéploiements de crédits pour 42 377 € (Fêtes et cérémonies, publications, interventions sur l'entretien sur les bâtiments) et par des recettes nouvelles (remboursement d'assurance, subventions de la Caf et de l'Etat, droits de mutation et la reprise de provision).

La section d'investissement est impactée également par la reprise de provision d'un montant de 48 063 € financée par une recette de vente de matériel pour 9 000 € et un ajustement du compte de remboursement de l'emprunt inférieur aux prévisions compte tenu du montant emprunté en 2020 et de la date de mobilisation de cet emprunt.

La Décision Modificative s'équilibre comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	9 000,00	142 623,00	151 623,00
Recettes	9 000,00	142 623,00	151 623,00

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,  
**Vu** la nécessité d'ajuster le Budget Principal de la Ville,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 16 novembre 2020,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 4 décembre 2020,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la décision modificative N° 3 2020 du budget principal de la Ville d'Hennebont.

**Délibération adoptée par 28 voix Pour et 5 voix Contre, 0 Abstention(s).**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU